



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 21/03/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZYAT Jean-Louis (décédé) - CANIVET Cathy - ROMIEU Thérèse

Pouvoirs : CANIVET Cathy à VERNOUX Florine - ROMIEU Thérèse à TOLFA Pascale.

Quorum : le quorum est atteint - **Secrétaire de séance :** DUPONT Marcelin

Délibérations :

Approbation du compte financier unique : budget principal et budget annexe local commercial

Affectation des résultats : budget principal et budget annexe local commercial

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Vote du budget primitif 2024 : budget principal et budget annexe local commercial

Remboursements de frais : recensement

Ordre du jour :

Société de chasse : demande de local

Bâtiments : compte-rendu de la commission

Ecole et salle des fêtes : suivi du projet

Requalification du centre : suivi du projet

Comptes-rendus des réunions : conseil d'école, SIEA...

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 20/02/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.09 : Budget principal 2024 - Approbation du CFU

Suite au rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2024 de la commune de Marsonnas (le CFU, procédure entièrement dématérialisée, se substitue au compte administratif et au compte de gestion), sachant que cette présentation a permis de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, hors de la présence de Guy Antoinet, maire de Marsonnas, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Marsonnas.

2025.10 : Budget local commercial 2024 - Approbation du CFU

Suite au rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe local commercial pour l'année 2024 de la commune de Marsonnas (le CFU, procédure entièrement dématérialisée, se substitue au compte administratif et au compte de gestion), sachant que cette présentation a permis de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, hors de la présence de Guy Antoinet, maire de Marsonnas, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe local commercial de la commune de Marsonnas.

2025.11 : Budget principal - Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de clôture du budget principal pour l'exercice budgétaire 2024, comme suit...

BUDGET	RESULTAT CONSTATE		AFFECTATION OU REPORT
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	40 946,08 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	446 220,90 €	405 274,82 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement	40 946,08 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)
	-40 946,08 €		

2025.12 : Budget local commercial - Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de clôture du budget annexe local commercial pour l'exercice budgétaire 2024, comme suit...

BUDGET	RÉSULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
LOCAL COMMERCIAL	Excédent de fonctionnement	10 268,92 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	10 268,92 €	0,00 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement	41 995,23 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)
	-41 995,23 €		

2025.13 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter les 3 taxes (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH), Taxe Foncières Bâti (TFB) et Taxe Foncière Non Bâti (TFPNB) de 2% ou de 1%. Le conseil municipal, après en avoir débattu, a délibéré et a décidé d'augmenter de 1% les TH, TFB et TFPNB en 2025. 13 voix « pour » et 1 abstention.

Libellé	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation (TH)	12.62	12.75
Taxe foncière bâti (TFB)	28.11	28.39
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	39.15	39.54

2025.14 : Budget principal - Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget de fonctionnement et d'investissement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	218 540.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	243 040.00 €
014	Atténuations de produits	15 615.00 €
65	Autres charges de gestion courante	107 020.00 €
66	Charges financières	1 880.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	600.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	458 555.82 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 045 750.82 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 808.00 €
73	Impôts et taxes	59 100.00 €
731	Fiscalité locale	380 500.00 €
74	Dotations et participations	128 068.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	405 274.82 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES DE L'EXERCICE		1 045 750.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
16	Remboursement d'emprunts	39 120.00 €
20	Immobilisations incorporelles	84 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	399 199.62 €
23	Immobilisations en cours	100 000.00 €
001	SOLDE EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 946.08 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		663 265.70 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
10	Dotations Fonds divers réserves	60 946.08 €
13	Subventions d'investissement	127 603.80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200.00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 555.82 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	14 960.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES DE L'EXERCICE		663 265.70 €

2025.15 : Local commercial - Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote le budget de fonctionnement et d'investissement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	427.89 €
66	Charges financières	660.00 €
023	Virement à la section d'investissement	48 376.31 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 464.20 €

• RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00 €
74	Dotations et participations (subvention commune)	38 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 464.20 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES DE L'EXERCICE		53 464.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	41 995.23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 650.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		58 645.23 €

• RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 268.92 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	48 376.31 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES DE L'EXERCICE		58 645.23 €

2025.16 : Remboursements de frais

Au vu les justificatifs et demandes présentées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le remboursement des frais de repas de l'ensemble de l'équipe du recensement de la population 2025, engagés par Guy Antoinet, maire de Marsonnas pour un montant total TTC de 258,20 € et d'autoriser les démarches nécessaires pour la mise en paiement de ces remboursements.

Questions diverses

Société de chasse : demande de local : la mairie est sollicitée par la société de chasse qui recherche des locaux pour s'installer.

Bâtiments : compte-rendu de la commission : la commission bâtiment s'est réunie et a fait un tour complet des bâtiments gérés par la commune. Les travaux à réaliser à plus ou moins long terme ont été identifiés : boiseries des fenêtres de la mairie à repeindre, gonds des anciens volets à supprimer, couverture en acier à déposer pour les fenêtres du rez-de-chaussée, reprise des bandeaux du bâtiment de la mairie et de l'abribus, rafraîchissement de l'entrée des logements communaux au 52 route du Sougey avec reprise des murs, des encadrements de porte et fenêtres. Les boiseries du pavillon dans la cour de l'école sont à reprendre ainsi que les peintures abîmées de la halle de la salle des fêtes...

Ecole et salle des fêtes : suivi du projet : les travaux de la maternelle vont nécessiter des aménagements. En effet, la salle de classe de maternelle, le dortoir et la salle de motricité, seront inutilisables durant plusieurs mois (6 à 8 mois). L'éventualité d'acheter ou louer des bungalows a été évoquée. En parallèle, une rencontre avec les enseignantes est programmée le 1^{er} avril 2025 à 18h45 pour réfléchir à l'organisation qui pourrait être envisagée pour l'accueil des élèves durant cette période. Des demandes de devis ont été demandés à deux structures pour évaluer le coût des missions de contrôle technique et de coordination SPS (sécurité et coordination de la santé). Une offre à 6300€ HT + 3 440€ HT soit 9740€ HT et une offre à 6 982€ HT pour l'entreprise SOCOTEC à Bourg-en-Bresse qui est donc retenue à l'unanimité par le conseil municipal.

Requalification du centre : suivi du projet : les demandes de subventions auprès du Département de l'Ain sont à effectuer à partir du mois de mai 2025 et avant le 15/06 sur la plateforme Pacte de territoires.

Comptes-rendus des réunions : conseil d'école, SIEA...

Le conseil d'école s'est déroulé le 17/03. Le bilan des effectifs 2025/2026 est de 87 élèves à Marsonnas et 45 à Béréziat. Pour la rentrée 2025, 20 départs sont à prévoir et 12 inscriptions (chiffres connus à ce jour).

Le projet percussions africaines a débuté sur le RPI pour une durée de 5 semaines. L'école souhaite se lancer dans une démarche de labellisation E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Les voyages de fin d'année sont calés (en Auvergne et centre Eden). La fête des TAP est fixée au 6 juin 2025. Les élèves participeront à la Dictée du tour initiée par le Département de l'Ain.

Réunion sur le SCOT le 20/03 : la commune compte 1063 habitants en 2025 et pourrait en compter 1126 en 2045 (augmentation annuelle de la population de 0,3%). La priorité est donnée aux logements vacants et aux terrains où l'habitat est déjà dense de 500m² maximum et aux maisons mitoyennes.

Syndicat de la Reyssouze : très dynamique, très investi et de nombreux projets en cours.

Un représentant du SIEA est venu présenter toutes ses activités.

Antenne relais : déploiement de la 5G par Orange sur l'antenne relais

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

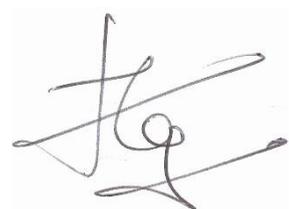
Jeudi 17 avril à 19h30 – Mercredi 14 mai à 19h30 – Jeudi 19 juin à 19h30.

Fin de la séance à 22h15

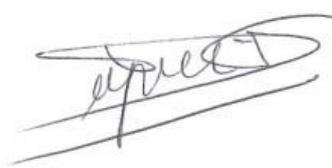
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guy ANTOINET



Le secrétaire de séance,



DUPONT Marcelin